Il parle des luttes électorales, et il demande aux élus d'avoir plus de sang-froid.

Et il conclut par cette observation :

L'application de la loi de 1901 était une œuvre difficile.

Il faut s'attacher à n'appliquer que le texte.

Nous sommes un pays de légalité, et il faut nous garder avec soin de laisser échapper cette force de la légalité.

N'allons pas au delà de ce que nous avons voulu. Nous avons voulu défendre la société moderne contre la mainmorte.

On peut disperser les moines ligueurs et les œuvres parasites, et rejeter dans le courant l'énorme mainmorte, mais le pays ne suivra pas le gouvernement s'il va plus loin.

Et pour ma part, j'ai trop protesté contre le huis clos des Conseils de guerre, pour ne pas protester contre le huis clos des Commissions. (Appl.).

On verra d'autre part, le compte rendu de la séance.

SÉNAT

La construction d'office des maisons d'école

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN

Il y a encore en France des communes qui n'ont pas assez de dettes. Cette situation de prospérité déplaisait à M. Combes. Avec la loi que le président du Conseil fait voter par le Sénat, et qui est déjà votée par la Chambre, toutes les caisses municipales se videront et les contribuables auront quelques centimes additionnels de plus à payer.

Voici ce que veut M. Combes. Il chasse les religieuses institutrices et les religieux instituteurs, et il dit aux Conseils municipaux : maintenant que vous n'avez plus d'école libre, vous allez construire une école laïque ; ou bien vous allez louer un local en attendant que vous puissiez construire. Si vous ne le voulez pas, le préfet le fera à votre place, et bien entendu à vos frais.

C'est la dette forcée.

Cela a paru exorbitant aux sénateurs amis de la liberté et des droits des communes. M. Waltor, le premier, a montré qu'un tel projet était inique et contraire à tout droit. Puis M. Rieu a appelé l'attention du Sénat sur les conséquences financières.

Encore que le gouvernement ne sache pas ce qu'il en coûtera au budget de l'État — et l'on fait s'étonner d'une telle ignorance de la part d'un ministre, — on peut être certain que le coût se chiffrera par millions. l'État devant supporter une partie des frais. Il y a, en effet, près de 1 400 000 enfants qui bientôt n'auront plus d'école où aller. M. Combes les ferment. On voit qu'il faudra beaucoup de constructions nouvelles pour abriter ces élèves. M. Rieu, tous calculs faits, estime que ce n'est pas exagérer de dire qu'il faudra dépenser 400 millions. Qui payera? Ce n'est évidemment pas M. Combes si son fils.

Ce sera le contribuable.

On ne respecte pas sa liberté de père de famille. Il ne sera plus libre d'envoyer ses enfants à l'école religieuse. Il n'y en aura plus. Bien mieux, on lui prend son argent.

Mais, répond M. Chaumié, il y a les grands principes. L'instruction est obligatoire. Quand il n'y aura plus d'école libre, nous saurons bien forcer les communes à ouvrir des écoles laïques. Qu'importe l'argent! Et quoiqu'il ne sache pas la répercussion financière qu'une telle obligation aura sur les communes et sur l'État, il se sent bien à l'aise. En vérité, cela lui importe peu. Ce qui est essentiel, c'est que le ministère assure l'universalité de l'enseignement laïque.

C'est bien ce qu'il veut. C'est ce qui inquiète M. de Marcère.

Qu'on tienne la main à ce que l'instruction soit obligatoire, rien de mieux. Mais qu'on chasse toute une catégorie d'instituteurs et qu'on oblige des pères de famille à donner à leurs enfants une éducation contraire à leurs sentiments de foi, c'est vraiment de l'arbitraire jacobin. Le ministère Combes agit ainsi. On sait déjà les résultats d'une telle politique; on sait l'agitation qui règne dans le pays; on sait la crise financière et économique. Il est à prévoir que la situation s'aggravera.

Ces considérations ne touchent pas M. Guillier, ministériel. Cependant, il ne votera pas le projet tel quel. Il entend réserver les droits des communes et des Conseils généraux, car M. Combes n'hésitait pas à enlever tout contrôle aux assemblées départementales.

Aujourd'hui, suite du débat. L. B.

SÉANCE DU SAMEDI 27 JUIN

La séance est ouverte à 2 h. 10. M. Fallières préside.

On a adopté d'abord un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1903 et ouverture de crédits sur l'exercice 1904.

Puis on passe au projet de loi sur la construction des maisons d'école.

M. Méraud a la parole.

Il annonce qu'il va répondre à MM. Rieu, Guillier et de Marcère.

Tout d'abord, comme on lui reprochait de n'avoir pas parlé dans son rapport des dépenses qui résulteront de l'application de la loi, il répond que cette question n'a rien à faire dans la discussion actuelle.

Voilà pour M. Rieu.

A M. Guillier, qui réclamait qu'on maintînt les droits des communes et des Conseils généraux, il répond qu'elles préféra ne mort pas des personnes à tout faire, qu'ils sont les serviteurs honnêtes d'un gouvernement honnête, et que par conséquent ils peuvent remplacer les Conseils municipaux.

Les préfets sont des garanties, mais, ajoute M. Méraud, en se tournant vers l'opposition, si ces garanties ne suffisent pas à la minorité, tant pis, il suffit qu'elles suffisent à la majorité du Sénat.

Voilà pour M. Guillier.

A M. de Marcère, il déclare que le projet n'est pas attentatoire à la liberté.

La liberté, dit-il, sonne faux sur les lèvres des membres de l'opposition. (Protestations.)

Vous avez toutes les libertés : la liberté de la presse, la liberté de réunion, mais vous n'aurez pas la liberté d'étrangler la République. (Rires.)

Vous n'êtes plus en face de ces républicains de 1848, austères mais innocents (Rires.)

Vous n'aurez plus de liberté, parce que si vous arriviez au pouvoir, vous feriez disparaître jusqu'à l'ombre même de la liberté. (Rires.)

Voilà le projet de loi tel qu'il vous est présenté ; vous servirez la République. (Rires prolongés au centre et à droite.)

M. Sébline

M. Sébline. — On nous a dit que les charges qui résultent de la loi nouvelle ne sont qu'une résultante de la loi de 1901.

Elles ne sont pas la résultante de 1901, mais la résultante de la manière dont elle a été appliquée.

Si nous nous trouvons dans la situation où nous sommes, c'est le résultat de la manière dont a été appliquée la loi de 1901.

Il rappelle la circulaire ministérielle qui obligea les établissements à demander l'autorisation ; et on a répondu par la fermeture brutale de nombreux établissements, et on se promet d'occuper ses vacances à en fermer 1 500 autres.

Est-ce bien l'application véritable de la loi que rejeter en bloc toutes les demandes d'autorisation comme l'a fait la Chambre?

Est-ce que c'était l'esprit de la loi? Non. La dispersion de ces Congrégations a amené des vides dans les maisons d'école. Et maintenant vous nous proposez de construire de nouvelles écoles pour combler ces vides.

Mais avant de fermer ces écoles, il fallait prendre des précautions. La loi de 1901 ne vous obligeait pas du tout à fermerces écoles. (Appl.)

Et que va-t-il arriver? Vous fermez les écoles, mais vous savez bien que ce ne sera que beaucoup plus tard qu'on pourra ouvrir de nouvelles maisons. Et alors les enfants seront sans école.

Vous allez porter la perturbation dans toutes les communes de France. (Appl.)

Et vous portez atteinte aux droits des communes, des Conseils généraux et même du Parlement.

Il est de principe que l'impôt soit consenti par celui qui le paye. Or, ce sera le préfet, un fonctionnaire, qui créera l'impôt, et la commune qui doit payer ne pourra rien dire.

On portera atteinte au droit du Parlement. Car le Parlement n'aura plus à s'occuper des projets locaux. Et il sera désarmé pour protester s'il y a abus de pouvoir.

Les charges que nous allons assumer par le vote de la loi vont être aggravées par l'application prochaine — si elle est votée — de la loi de sécularisation.

Donc, les charges qui s'accumulent sont le résultat d'une mauvaise application de la loi de 1901.

Et M. Sébline conclut :

La politique qu'on suit a jeté le trouble dans les esprits, et nous avons été à la veille de la guerre civile. Elle a troublé le crédit public. Il est temps d'en changer. Il faut arrêter le gouvernement sur la pente fatale où il glisse. C'est pour cela que je ne voterai pas la loi. (Appl.)

M. Combes

A ce moment, M. Waldeck-Rousseau se lève et se dirige vers la tribune.

Mais le président du Conseil demande la parole. Il veut essayer d'empêcher M. Waldeck-Rousseau de parler.

M. Combes. — Le projet de loi que nous vous soumettons n'est pas le résultat de la loi de 1901. Cette loi n'en est qu'une cause occasionnelle.

J'ai d'abord, dit-il, voulu fermer les établissements formés après la loi de 1901. Il y en avait 125. Et c'est parce que j'ai trouvé de la résistance auprès de certaines municipalités, qu'il faut voter le projet de loi.

Le président du Conseil assure ensuite que ce projet de loi ne crée pas de charges nouvelles.

Il croit que lorsque les écoles congréganistes seront fermées, il se trouvera encore des catholiques pour ouvrir des écoles libres avec un personnel laïque.

D'ailleurs, il promet d'accorder de nouveaux délais.

Enfin, il déclare que si on devait faire procher quelque chose, ce serait de n'être pas assez exigeant. (Rires. Protestations.)

Et s'il y a des manifestations, la faute en est aux Congrégations.

(*Lire en première page le discours de M. Waldeck-Rousseau.*)

On vote sur le passage à la discussion des articles.

Le passage à la discussion des articles est voté par 183 voix contre 95.

On suspend alors la séance pendant trois quarts d'heure.

La séance est reprise à 5 heures.

M. Guillier défend un amendement tendant à ce que le préfet mette en demeure la municipalité de ne louer qu'un local quand une location est possible, et tendant à ce que le Conseil général soit arbitre en cas de conflit entre la commune et le préfet.

Après explication du ministre, l'amendement est repoussé.

On vote l'article 1er qui donne au préfet le droit de construire une maison d'école malgré la commune.

La séance continue.

LE « BLOC » POUR LE DROIT

A la suite d'un banquet qui fut offert le 11 juin, à M. Charles Benoist, des discours politiques furent prononcés, par MM. Jules Roche, Audiffred, Paul Beauregard et Georges Berger, notamment, et l'on décida de fonder un groupement qui travaillerait à propager et à réaliser le programme exposé par les orateurs.

Une réunion vient d'être tenue à l'Hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. le sénateur Franck-Chauveau. L'appel suivant fut rédigé :

Dans les circonstances graves que nous traversons, il est du devoir de tous les Français qui ont à cœur le respect du droit et le salut des libertés : de faire taire les dissidences contraires de leurs opinions; de préférer l'intérêt commun à leurs préférences particulières, et d'aider à former, en vue d'une action *à la fois parlementaire et extraparlementaire*, sur le terrain constitutionnel et par les moyens légaux un grand parti républicain, national et social.

Au « bloc » jacobin, sectaire et révolutionnaire, il faut opposer le « bloc » pour le droit.

Puisque les libertés nécessaires, privées ou publiques — liberté de conscience, liberté d'association, liberté d'enseignement, liberté de la presse, libertés locales et municipales — sont ou atteintes ou menacées, il s'agit :

1° De les garder ou de les reconquérir;

2° De les mettre, désormais, à l'abri des entreprises d'un Parlement tout-puissant et affolé par sa toute-puissance — jusqu'à présent illimitée.

3° De remédier à l'incohérence législative aussi funeste que l'omnipotence du Parlement, par la collaboration obligatoire, à la préparation des lois, du Conseil d'État ramené à sa véritable mission.

Sur ces trois points se fonde provisoirement le programme minimum du *bloc pour le droit*, réduit à sa plus simple expression pour qu'il puisse être accepté de tout le monde.

Toutes les libertés sont solidaires entre elles et l'on n'en défend une qu'en les défendant toutes.

En bloc, donc, toutes les libertés : par le droit et pour le droit!

Le Comité, qui comprend des membres du Parlement, de l'Institut, de l'enseignement, du barreau, du commerce et de l'industrie, a pour président M. Charles Benoist et pour vice-présidents MM. Paul Beauregard et Alicot.

Bulletin parlementaire

DE LA SÉANCE DU 26 JUIN

M. Coutant a beau dire, M. Groussan avait raison : cela sert à quelque chose de discuter, puisque la discussion a ramené de 80 ou même de 100 à 16 voix la majorité sectaire qui a condamné des milliers de femmes sans consentir à examiner leurs causes. Un instant même, le gouvernement a craint d'être battu : il y a eu lieu à un pointage, qui a finalement donné 285 voix seulement contre et la minorité considérable de 260 voix pour le passage à la discussion des articles. Un déplacement de 3 voix et le ministère était par terre.

La séance, déjà fort intéressante par les discours de MM. Gaffier et Aynard, a pris un intérêt palpitant lorsque M. Georges Leygues, le ministre de l'Instruction publique du Cabinet Waldeck-Rousseau, est venu combattre les doctrines, les procédés et la politique de M. Combes et de sa majorité.

Certes, les épées des combattants ne lançaient pas l'éclair. Si elles n'étaient pas mouchetées, du moins les adversaires témoignaient d'une grande attention à ne pas se fendre à fond.

Quoi qu'il en soit, M. Leygues a réduit M. Combes à passer d'une déclaration féroce à une parole moins farouche, et bien lui en a pris; car 8 voix à déplacer !.....

Et c'était chose faite, après le discours de M. Leygues :

Mais, si nous voulons trancher nettement la question dont nous sommes saisis, un vote précis, séparé, s'impose pour chaque cas.

Le rapporteur reconnaît que sur les 31 Congrégations inscrites au projet, 29 ont le double caractère enseignant et hospitalier, la loyauté des débats exige qu'une distinction soit faite.

D'autre part, les services charitables rendus sont attestés tant par l'assistance publique que par les représentants des populations, surtout dans les petites communes.

Y aurait-il danger à ne pas disperser ces refuges, ces retraites où des femmes, veuves, vieilles souvent, achèvent paisiblement leur vie? Serait-ce une grande gloire, un grand profit, de fermer les maisons où d'anciennes congréganistes, infirmes, sans ressources, s'éteignent? La France gagnerait-elle beaucoup à l'expulsion de femmes qui, par leur charité, la font connaître et aimer en Orient, en Amérique, dans les îles de la Polynésie, au Labrador, en soignant les lépreux, les épileptiques, les misères les plus affreuses? (Appl. au centre et à droite.)

Il y a là des dévouements admirables, dont la disparition serait un désastre. (Protestations à l'extrême-gauche.)

Ne détruisons pas des œuvres de charité, d'assistance sociale que, malgré tout leur bon vouloir, ni l'État, ni les départements, ni les communes ne pourront jamais remplacer, leurs ressources n'y suffiraient pas! (Très bien! au centre et à droite.)

Un tel langage dans la bouche d'un ministre de M. Waldeck-Rousseau, c'était le coup de sifflet qui rappelle Médor lorsqu'il va trop loin.

M. Combes est revenu un petit bout de chemin, et, quand il a mesuré que c'était assez pour éviter le maître coup de fouet dont on ne se relève pas, il s'est aventuré à demander le déni de justice qui s'appelle le refus d'étudier les causes que l'on a à juger, et l'audace de les juger quand même.

Le petit bout de chemin, ce fut la promesse d'accueillir favorablement les nouvelles demandes d'ouverture de maisons hospitalières, émanant des Congrégations hospitalières et enseignantes dissoutes.

Est-ce que c'est sa faute, a-t-il gémi, si les Dominicains et les Franciscains ont retiré des demandes d'ouverture des maisons de missions qui leur eussent été accordées?

Mais est-ce que c'est la faute des Dominicains et des Franciscains, si une maison de missions sans noviciat est une maison destinée à l'écroulement ; en ouvrir une n'eût pas été une solution définitive, ce n'eût été qu'un expédient éphémère.

La séance s'est terminée par le renvoi d'une excellente proposition de M. Aynard à la Commission de prévoyance sociale.

C'est précisément la proposition dont « Cyr » a dernièrement exprimé l'idée dans la *Croix* : à savoir, celle d'une pension servie aux religieuses déposséddées de leur abri, de leur travail et de leurs moyens d'existence.

M. Aynard en a profité pour flétrir avec éloquence et justice la politique actuelle, et les attentats qui en sont la conséquence. Nous citons textuellement :

Vous privez ainsi, je le répète, des milliers de citoyens français des moyens de gagner leur vie. (Exclamations à gauche.) Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Buisson qui le reconnaissait dans la citation que j'ai faite tout à l'heure.

Il s'agit de savoir si maintenant vous voulez compléter l'injustice ; vous avez porté atteinte aux deux libertés suprêmes : à la liberté de conscience dont la liberté de l'enseignement n'est qu'une des formes, et à la liberté du travail en supprimant l'exercice d'une profession. C'est à l'avenir, à la revanche du droit, qu'il faut demander d'atténuer l'irréparable dommage des attentats commis contre la liberté de conscience ; c'est du présent qu'il faut attendre la réparation du dommage matériel causé, et pour cela j'espère que je ne ferai pas vainement appel à votre justice d'abord et ensuite à votre pitié. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

Des Tribunes.

LE SCRUTIN D'HIER

La Chambre a rejeté, par **285** voix contre **269**, les demandes d'autorisation des Congrégations enseignantes de femmes.

La minorité, outre l'opposition habituelle, comprend une trentaine de députés qui votaient habituellement avec le « bloc » :

MM. François Arago, Babaud-Lacroze, Baltrand, Cardon, Catalogne, Cazauvieilh, Cazeaux-Cazalet, Chaigne, Chaumet, Constant (Gironde), Delombre, Dormoy, Pierre Dupuy, Gabriel Denis, Jehanin, Lacombe (Aveyron), Larquier, Georges Leygues, Loque, Maure, Morel (Pas-de-Calais), Mulac, Noël (Oise), Germain Périer, Poullan, Pourteyron, Émile Rey, Ridouard, Roch et Albin Rozet.

Sept députés se sont abstenus, dont six ministériels :

MM. Cloarec, Lockroy, Lozé, Dunaime, d'Estournelles et Achille Fould.

Un radical dissident :

M. Turigny.

D'autre part, sept députés, qui tous appartiennent aux groupes du « bloc », sont portés au *Journal officiel* « comme retenus à la Commission du budget ». Ce sont :

MM. Pierre Baudin, Caillaux, Chastenet, Jean Cruppi, de La Batut, Lhôpiteau et Puech.

Enfin, voici la liste des 19 députés absents par congé :

MM. Léon Bourgeois, Cauvin, Chabert, Delelis, Devins, Gavini, Gérald, Grosdidier, Holtz, Hugues (Aisne), Jean Morel (Loire), Jonnart, Levet, Malizard, Maret (Henry), Mercier, Mirman, Ribot et Rousé.

Sur ces 19 députés en congé, il n'y a qu'un seul membre de la minorité : M. Ribot. Le député du Pas-de-Calais est malade.

Enfin, les députés anciens membres du Cabinet de M. Waldeck-Rousseau ont voté de la manière suivante : M. Georges Leygues a voté pour le passage à la discussion des articles, c'est-à-dire contre le Cabinet; MM. Millerand et de Lanessan ont voté contre le passage aux articles, et MM. Pierre Baudin et Caillaux se sont abstenus, étant retenus à la Commission du budget.

M. Georges Picot à M. Ferdinand Buisson

Relevant dans une lettre publique les inexactitudes du discours prononcé le 23 juin par M. Buisson, l'honorable M. Georges Picot ajoute :

La *Ligue de la liberté d'enseignement* devait se préoccuper tout naturellement des sécularisations, afin de répondre aux questions qui lui étaient adressées de toutes parts.

Au commencement de mai 1903, elle a envoyé des instructions précises à ses adhérents, elle leur a expliqué que, du jour où l'instituteur congréganiste a renoncé à sa profession religieuse, il redevient un laïque, un citoyen exerçant ses droits, usant de la loi et jouissant de sa protection.

Puis, après avoir énuméré les formes de la sécularisation, la note ajoute : « En résumé, il paraît, est-il besoin de le dire? que la sécularisation soit loyale, *qu'elle s'appuie sur des actes réguliers et qu'elle soit confirmée par des faits extérieurs manifestant un changement d'état.* »

Cette note n'offrait ni réticences, ni équivoques. Elle a été répandue partout, et vous regretterez assurément qu'un document de cette importance reproduit par presque tous les journaux vous ait échappé.

En affirmant que cette doctrine était isolée, vous entendiez préparer et fortifier votre thèse qui consiste à accuser tous vos adversaires de mensonge. J'ai trop de respect pour la libre discussion, Monsieur, pour ne pas tenir pour avéré le principe qui en est la base et, je n'hésite pas à le dire, l'unique condition.

M. LOUBET A LONDRES

La revue d'Aldershot

Les troupes qui prendront part à la revue d'Aldershot, le 8 juillet, revue qui sera passée en présence du président Loubet, du roi et de la reine, sont les troupes régulières du 1er corps d'armée auxquelles se joindront le 1er régiment des life-guards, le 1er régiment des gardes écossaises, le 1er régiment des gardes irlandaises et le 3e régiment des grenadiers.

Le débarquement

On avait d'abord décidé que le président Loubet débarquerait à Douvres et traverserait en France par Folkestone; or, on a constaté que le navire de guerre français le *Guichen* ne peut pas entrer à Folkestone. En conséquence, M. Loubet sera obligé de repartir par Douvres.

Le duc de Connaught et M. Cambon iront à Douvres, à la rencontre du président.

L'incident de Saint-Lô

Nous avons relaté cet incident.

Pendant une retraite en musique, quelques militaires suivaient la musique en chantant.

Le colonel Lajus infligea huit jours de consigne à la chambre au sergent commandant le piquet d'armes, avec le motif suivant :

Étant de piquet d'ordre, n'a pas empêché les soldats qui suivaient la retraite de chanter à tue-tête dans les rues de la ville.

Quelques journaux ministériels ont voulu faire croire que les soldats avaient crié : « A bas la calotte! » et que l'archiprêtre était intervenu. M. l'abbé Etienne, curé archiprêtre de Saint-Lô, le nie formellement. On n'a pas crié : « A bas la calotte! » et M. l'abbé Etienne n'est pas intervenu.

Il reste quand même que le général Passerieu a levé la punition et fait lire un ordre du jour extraordinaire, dont le résultat est d'enlever toute autorité aux chefs de corps.

LES MANIFESTANTS DE LA LOUVESC

Parmi les défenseurs du sanctuaire de Saint-Régis, à La Louvesc, six seront traduits devant les juges du tribunal correctionnel de Tournon, et quatorze devant le juge de paix de Satillieu.

LES CONGRÉGATIONS EN SUISSE

Une intéressante correspondance du *Temps* met au point ce qui s'est passé en Suisse pour les Congrégations.

Aux réclamations de M. Decurtins contre le défaut de modération dans l'attitude vis-à-vis des Congrégations expulsées de France, on a répondu que le Conseil fédéral a usé de ménagements et a pris soin d'étudier chaque cas à part : Aux Carmélites qui s'étaient fixées sur terre fribourgeoise pour y vivre en communauté, sous le commandement d'une supérieure, il a purement et simplement notifié une interdiction de résidence. Aux Sœurs de Nazareth, qui tiennent depuis quelque dix ans une école primaire à Montreux et qui y ont ouvert un pensionnat de jeunes filles, il n'a pas retiré l'autorisation d'enseigner, mais a exigé que ces établissements fussent placés sous une direction laïque, et non pas organisés comme des dépendances directes d'une Congrégation étrangère. Il a procédé de même à l'égard du pensionnat que les Sœurs de Nazareth tiennent à Nyon.

LE ROI D'ITALIE A PARIS

A l'rencontre de ce qui se passa à Bétheny, où le Tsar passa à cheval devant le front des troupes, le roi d'Italie et M. Loubet passeront la revue dans un attelage conduit par des artilleurs : c'est le général André qui présentera les troupes.

Le ministre de la Guerre doit faire venir de Constantine un bataillon du 3e zouaves, avec son drapeau, le drapeau de Palestro.

Ce fut le 3e zouaves, commandé par le colonel de Chabrun, qui gagna la bataille du 31 mai 1859, à Palestro, contre les Autrichiens.

AU MAROC

La ville d'Oudjda obéit depuis lundi dernier au prétendant marocain. Le marocain Abdelram, instigateur de la rébellion d'Oudjda, est venu faire sa soumission et a offert à Moulay-Mohamed plusieurs bœufs et 500 douros.

Le prétendant a envoyé des cavaliers dans toutes les directions pour s'assurer de la fidélité des gens de la région.

On a reçu, à Marnia, la nouvelle que le prétendant avait quitté Cherfas pour installer son camp à Arbal, point situé à 12 kilomètres de notre frontière.

Madrid, 27 juin. — Le *Libéral* reçoit la dépêche suivante de Tanger et semble en avoir eu vent :

On confirme que le ministre de la Guerre, El Mizenbi, a été vaincu entre Tsul et Branos. La déroute de ses troupes est due à la trahison de Kabyles appartenant à la tribu des Gayata, qui s'étaient déclarés loyalistes et qui lui causèrent la perte de 600 hommes.

EN SERBIE

Les relations diplomatiques

Dès hier, le ministre des Affaires étrangères du nouveau roi a notifié la Constitution du nouveau gouvernement aux puissances, par l'entremise des légations serbes.

Jusqu'ici l'Allemagne, l'Autriche, la Russie et la Bulgarie ont accusé réception de cette notification.

Par contre, la cour de Danemark a pris le deuil pendant quatorze jours à l'occasion de la mort du roi Alexandre et de la reine Draga.

Ordre du jour de l'armée

Pierre Ier a adressé à l'armée un ordre du jour disant qu'en posant le pied sur le sol de sa chère patrie, il a salué d'abord l'armée glorieuse l'honneur du peuple serbe. En relevant les grands mérites de l'armée et de son grand-père Kara George, le roi exprime sa satisfaction que le commandement de cette illustre armée lui soit échu par la volonté de Dieu et la confiance du peuple.

Le roi dit qu'il estime tous les membres de l'armée au même degré.

Il termine en criant : « Vive l'armée ! »

On voit que Pierre Ier sent le besoin de flatter les *braves* officiers qui se sont mis à assassiner une femme.

Il pourrait du moins s'éviter l'odieux de paraître approuver cet exploit.

On annonce, d'autre part, que Belgrade reprend sa physionomie ordinaire.

LE SOUVENIR FRANÇAIS

L'assemblée générale du Souvenir français a eu lieu hier, sous la présidence du général Zédé. Après une allocution du président, le secrétaire général a donné lecture du rapport annuel d'où il résulte que le Souvenir français a érigé ou subventionné, dans le courant de l'année, 57 nouveaux monuments; 64 sont projetés ou en voie d'exécution ; 427 monuments et tombes ont été restaurés et 3 188 noms ont été gravés sur des plaques funéraires ou bien sur des croix-dites du « Souvenir français ».

On a procédé à l'élection des administrateurs suivants : le général Zédé, le vice-amiral Alquier, les généraux Libermann, Azais, Rebillot, Sage, le sénateur Hugot, M. Correyer, membre de l'Institut; les colonels Bourgeois et Fix, les commandants Cournet, Migout et Rouff, le marquis de Montebello et M. Vaucourt ont été nommés à l'unanimité.

L'assemblée générale a décerné 20 médailles exceptionnelles, 60 médailles en argent et 150 diplômes aux délégués, présidents et membres des Comités qui ont mis le plus grand dévouement au service de l'œuvre.

LE « SILLON »

A ANGOULÊME

Le jeudi 25 juin, M. Marc Sangnier, président du *Sillon*, a donné dans la salle philharmonique, une grande conférence contradictoire sur l'« esprit démocratique ». Une foule compacte remplissait la vaste salle. L'orateur a montré que le grand ennemi de la démocratie en France est le sectarisme des jacobins et que le vrai esprit démocratique — esprit de tradition en même temps que de véritable progrès — trouve dans le catholicisme un appui nécessaire.

Plusieurs contradicteurs parmi lesquels un conseiller municipal socialiste d'Angoulême, M. Giraud, fournirent à Marc Sangnier l'occasion de détruire, avec une éloquente netteté et aux applaudissements des auditeurs, les impuissants essais de contradiction. Quelques vaines tentatives d'obstruction furent vite réduites à l'impuissance, et la réunion fut un triomphe de plus pour la cause de la liberté.

28-29 JUIN

Que de souvenirs ces dates rappellent!

Sous Néron, à Rome, le 29 juin, saint Pierre et saint Paul subissaient le martyre. Mais si le tyran avait cru en finir avec l'Église, il se trompait bien : c'était un baptême.

Le 28 juin 1799, Pie VI, successeur de Pierre, était transporté à Grenoble et à Valence pour y mourir, et ce comble des attentats d'alors devait anéantir le règne des Papes.

Deux ans n'étaient point passés que Pie VII signait le Concordat, rétablissait le culte en France et venait bientôt couronner l'empereur à la cathédrale de Paris débarrassée de la déesse Raison.

Cinquante ans plus tard, le 28 juin 1848, l'archevêque de Paris, Mgr Affre, mourait martyr de sa charité en disant : « Que mon sang soit le dernier versé. »

Il a été exaucé, et sur sa tombe sanglante est née une période de paix pour l'Église et de liberté pour l'enseignement.

Le 28 juin 1849, dans Rome d'où Pie IX avait été chassé, Garibaldi avait annoncé que la fête de Rome aurait lieu avec l'éclat accoutumé et qu'on illuminerait le dôme de Saint-Pierre, comme faisaient les Papes. Le peuple, les soldats admirent; pendant ce temps, les troupes françaises qui assiégeaient la fortification voisine de Saint-Pierre, voyant à cette grande lueur les bastions abandonnés, entrèrent soudain par cette belle nuit, en sorte que Saint-Pierre, comme cadeau de fête, rendait son glorieux tombeau à son successeur.

Le 29 juin 1880 arrive l'échéance des décrets du 29 mars contre les religieux. Les Jésuites sont expulsés violemment; leurs chapelles sont mises sous scellés. L'exécution des autres religieux suit, mais il paraît qu'elle n'aboutit guère, puisqu'on la renouvelle aujourd'hui.

Nous voici au 29 juin 1903. Prions. Le passé en est garant : ce n'est pas en vain que les fidèles demanderont à saint Pierre et saint Paul de venger le Pape glorieusement régnant des fourberies et des cruautés du ministre qui s'attache à suivre les exemples des Néron et des Julien l'Apostat.

CROIX

Nos amis défunts

M. Ambroise Boulouvrié, conseiller général des Vosges, directeur de l'établissement thermal de Vittel. C'était un excellent ami de la *Croix*. Ses obsèques auront lieu lundi.

M. Léon Picard, vaillant catholique, bien connu dans l'Allier, propagateur zélé des œuvres de la Bonne Presse. Il laisse d'immenses regrets dans toutes les classes de la société et il est pleuré surtout des pauvres. Il était un des fondateurs de la *Croix de l'Allier*. Il meurt à 45 ans. — Dr Lebon, Tertiaire de Saint-François, abonné à toutes les publications de la Bonne Presse, à Besançon. — M. l'abbé Combouloux, curé de Montardien (Gard), propagateur de la *Croix*. — M. Fourcade, à Bayonne, un des premiers abonnés de la *Croix*. — La comtesse de Grasse, présidente du Comité de Notre-Dame de Salut, à Beauvais, pendant de longues années. — M. l'abbé Batut, chanoine de la cathédrale de Bordeaux, ancien professeur de la Faculté de cette ville, décédé à Bordeaux dans sa 84e année. — M. de la Mairie, au Mans, après avoir fidèlement servi Dieu dans les œuvres catholiques et son pays dans l'armée et l'administration. — Mme de Montagu, 81 ans, à Saint-Amand-Montrond (Cher). — M. Palanger, 83 ans. — La Très Révérende Mère Marie-Paul, Supérieure générale des religieuses de Notre-Dame de Sion, le 23 juin.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!

(*300 jours d'indulgence*)

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Monnier, curé-doyen de Russey, dont, par erreur, nous avons annoncé la mort, et qui, en nous en donne l'espoir, est au contraire en voie de guérison.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

LES FÊTES DE LA SEMAINE

DIMANCHE 28 JUIN, IVe DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE, SAINT IRÉNÉE, *évêque et martyr*. — L. 2e, SAINTE AVERTIE PIERRE ET PAUL. — M. 3e, LA COMMÉMORATION DE SAINT PAUL, *apôtre*. — Me 1er juillet, OCTAVE DE SAINT JEAN-BAPTISTE. — J. 2, LA VISITATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. — V. 3, SAINT HELDERIC, *évêque et confesseur*. — S. 4, DOMINICAINE DE LA TRANSLATION DE SAINT MARTIN, *évêque et confesseur*. — D. 5, Ve DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE. LE TRÈS PRÉCIEUX SANG DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

FEUILLETON DE LA CROIX DU 28 JUIN 1903 — 42 —

Le secret du docteur

Au bout d'un certain temps, il s'assit et griffonna d'une main agitée les lignes suivantes :

Mon cher Digby,

Un de mes clients, qui vient de me quitter, m'a fait part de bruits très désagréables. Peut-être pourrais-tu m'arranger la chose. Dans tous les cas, j'aimerais avoir des détails sur votre entrevue de ce matin avec Sir Henry Marshall. Je suppose que vous ignorez qu'il était un de mes clients. Il fait, paraît-il, beaucoup de tapage à son club sur les différents diagnostics de deux docteurs bien connus du West End.

Bien à vous,

JAMES PHILLIPS.

Cette note, envoyée au n° 48 par un domestique, reçut sa réponse dix minutes plus tard.

Mon cher Phillips,

Je suis fâché que Marshall fasse du bruit au sujet de ma consultation. Quand je l'ai examiné, je n'avais pas la moindre idée qu'il eût été chez vous avant de venir chez moi. Je ne l'ai su qu'après. Il m'a été impossible de lui cacher que je considérais son cas d'une tout autre manière que vous. J'ai dit à Sir Henry Marshall ce que je considère être la vérité : il est cancéreux.

Je vous salue.

LAURENCE DIGBY.

Tous les démons de l'enfer semblaient s'agiter dans le cœur de Phillips, tandis qu'il lisait cette lettre. Sa haine contre son confrère qui lui avait pris un malade de distinction était d'autant plus forte qu'il savait qu'aucun blâme ne pouvait lui être adressé sur ce point et que Digby était le dernier homme à qui l'on pût reprocher un manque de délicatesse et de courtoisie envers un confrère.

Phillips avait été très flatté qu'un homme comme Sir Henry Marshall soit venu le consulter. Ayant lu ses appréhensions sur son visage, il s'était attaché surtout à le rassurer et à lui plaire, et cela, par des paroles qu'il savait être fausses, car sans avoir l'ouïe subtile de Digby, il n'ignorait pas à quoi s'en tenir sur l'affection cardiaque dont souffrait Sir Henry. Si Phillips eût pu deviner que son patient du jour eût été celui de Digby le lendemain, ses paroles eussent été différentes. Mais cette possibilité ne lui était pas venue à l'esprit. Quand ce fut un fait accompli, il resta stupéfié tout d'abord, puis une violente colère le saisit et lui donna une recrudescence de haine contre son collègue.

Soudain, il lui vint une idée qui lui apporta quelque soulagement. Après tout, peut-être pourrait-il tourner à son avantage cet incident désagréable. Il fallait agir immédiatement. Se précipitant au salon, il appela sa femme :

— Helen, dit-il, mettez quelque chose sur votre tête et venez avec moi chez les Digby.

— Mais, James, vous n'y songez pas, répondit-elle, le regardant avec des yeux étonnés; il est maintenant près de 10 heures?

— Eh bien, qu'est-ce que cela fait? Ne sommes-nous pas voisins et amis? Faisons-nous des cérémonies avec eux? Tenez, mettez ce châle de dentelle et partons.

— Attendez une minute. Puisqu'il faut aller chez eux, je voudrais montrer ces laines et ces soies à Cecilia. Quelles nuances ravissantes! Les avez-vous vues, James?

— Eh! ma chère, est-ce que je m'y connais en fait de soies et de laines!

— Cecilia sera contente de les voir, j'en suis persuadée. Elle a un goût exquis et me donnera des conseils pour ma broderie. Je vais les envelopper dans ce morceau de papier.

— Laissez là vos soies et vos laines et écoutez-moi. Quand nous serons chez nos voisins, vous ferez appel à toute votre intelligence pour m'aider. Vous entrerez en conversation avec Digby et le garderez à l'autre bout du salon. J'ai à dire quelque chose d'important à votre amie Cecilia; quelque chose que personne ne doit entendre. Et maintenant, partons.

Une expression de crainte et de trouble parut sur le visage d'Helen.

C'était une belle et chaude soirée d'été, aussi Digby et sa femme étaient-ils assis sur le balcon quand Phillips et Helena furent annoncés.

— C'est très aimable de votre part de venir nous surprendre, dit cordialement Digby, qui serra la main de ses visiteurs. Je suis content de vous voir, Phillips, et anxieux de m'expliquer avec vous au sujet de cette lettre que vous m'avez écrite. Voulez-vous venir dans mon cabinet?

— Non, merci; votre note m'a donné l'explication nécessaire. Vous ne saviez pas que Sir Henry fût mon client. Quant au reste, nous en causerons plutôt demain, si vous le voulez bien. J'aime à oublier tout ce qui concerne notre profession, quand je ne suis ni chez mes malades, ni dans mon cabinet.

— Je doute, pour ma part, réplique Digby, qu'un docteur puisse jamais faire abstraction du terrible savoir qui lui est tombé en partage; mais, puisque vous le préférez, nous renverrons notre explication à demain.

Helen et Cecilia causaient et riaient dans un coin du salon. Phillips s'avança vers celle-ci et lui posa une question. Tout en parlant, il fit quelques pas en avant, ce qui l'obligea à le suivre.

— Docteur Digby, demanda Helen avec un léger tremblement dans la voix, pourriez-vous me donner quelques conseils pour